



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 85.09.2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 095-219506128-20260930-DEL85092026-DE

Date de convocation :
23 septembre 2026

Date d'affichage :
23 septembre 2026

Nombre de
conseillers :

- ◆ En exercice : 27
- ◆ Présents : 23
- ◆ Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Fabio LUNAZZI**, Maire,

Etaient présents :

Monsieur **BERNARD**, Madame **HEBBAR**, Monsieur **LAPORTE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LAGNEZ**, Madame **PEIRE**, Monsieur **CHANAL**, Adjoints au Maire.

Madame **SOUFFRANT**, Madame **MARTIN**, Monsieur **GIACALONE**, Madame **LORENZO**, Monsieur **WIESEN**, Madame **KATACHE**, Monsieur **LICETTE**, Madame **LERNATOWSKA**, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur **GEBAUER**, Madame **DOS RAMOS**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **ESNEE**, Madame **LASHAB**, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **THEMIOT** a donné pouvoir à Madame **HEBBAR**
Monsieur **BRODIER** a donné pouvoir à Monsieur **LE MAIRE**
Madame **BIET** a donné pouvoir à Madame **MARTIN**
Monsieur **KOVAC** a donné pouvoir à Monsieur **GEBAUER**

Absents excusés :

Monsieur **SAINTE BEUVE**
Monsieur **ROMERO**

Secrétaires de séance :

Madame **HEBBAR** et Madame **DOS RAMOS**

OBJET : RECAPITULATIF DES DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n° 13.03.2026 en date du 27 mars 2026, portant sur l'attribution au Maire des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT que les décisions ci-après ont été prises par le Maire en fonction à la date de signature des actes, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire en exercice d'en informer le Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 095-219506128-20260930-DEL85092026-DE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises :

Décision du Maire n° 11 /2026

Marché public de services relatif à l'entretien des espaces verts communaux

Société : ROUSSEL PAYSAGISTE

Durée : du 1^{er} juin au 30 septembre 2026

Montant du marché : 8 040 € TTC / mois

Décision du Maire n° 12 /2026

Contrat de prestations de diagnostics et d'analyses au sein des trois groupes scolaires

Société : Alpes Contrôles

Montant : 3 840 € TTC

Décision du Maire n° 13 /2026

Contrat d'entretien de maintenance des ascenseurs

Société : AFEM

Durée : 1 an à compter du 1^{er} juin 2026 tacitement reconductible

Montant : 2 100 € TTC

Décision du Maire n° 14 /2026

Convention de mise à disposition d'un minibus au Centre ados avec l'association ESMTV à titre gratuit

Durée : 24 juillet au 1^{er} août

Décision du Maire n° 15 /2026

Convention d'assistance juridique en matière et de conseil contentieux

Société : SELARL d'avocats Landot & associés

Frais d'ouverture de dossier : 250 € HT

Recherches, rédaction de consultations ou d'actes, audiences, réunion et expertises : 140 € /heure

Décision du Maire n° 16 /2026

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France

Durée : 11 mois et 30 jours

Taux d'intérêt : EURIBOR 1 semaine + marge de 0.76 %

Décision du Maire n° 17 /2026

Demande de fonds de concours auprès de la CARPF pour les opérations de vidéoprotection et la réhabilitation d'un bâtiment communal destiné au service de police municipale

- Opération vidéoprotection : 407 072, 97 € HT

Demande de fonds de concours : 137 977, 49 € HT

- Opération de réhabilitation bâtiment police municipale : 212 846,86 € HT

Demande de fonds de concours : 52 427, 01 € HT

Décision du Maire n° 18 /2026

Contrat de prestation intellectuelle et d'assistance à maîtrise d'ouvrage
BRYCHE, accord cadre à bons de commandes- procédure adaptée
Durée : 4 ans
Tarif horaire applicable : 150 € HT

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 095-219506128-20260930-DEL85092026-DE

Décision du Maire n° 19 /2026

Contrat abonnement à l'application mobile IntraMuros
Durée : 18 mois à compter du 1^{er} juillet
Coût : 60 € HT / mois

Décision du Maire n° 20 /2026

Souscription d'une clé API auprès de la société IntraMuros
Durée : 6 mois tacitement reconduite
Coût : 15 € HT/ mois

Décision du Maire n° 21 /2026

La présente décision a pour objet de compléter la décision n° 16/2026 afin de préciser les frais de dossier ainsi que la commission de non-utilisation applicables à cette ligne de trésorerie.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 12 octobre 2026*



Le Maire

Fabio LUNAZZI

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*